

QUESTIONNAIRE DE LA BANQUE

Le présent questionnaire est établi en relation avec une étude effectuée par la Banque mondiale pour évaluer l'efficacité des systèmes régissant la protection des droits des créanciers et le traitement de l'insolvabilité [au/en Nom du pays]. Cette étude est menée en collaboration avec [le/la Nom de l'autorité homologue] dans le cadre d'un programme organisé conjointement par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour évaluer les systèmes nationaux au regard des pratiques optimales existant au plan international dans les principaux domaines affectant la stabilité financière et l'intégrité des marchés. Les réponses à ce questionnaire permettront d'élaborer des résultats et des conclusions d'ensemble sans faire référence spécifiquement aux institutions interrogées, à leurs clients et aux crédits ou créanciers, sauf lorsque cette information est du domaine public, ou que sa diffusion a été autorisée. Les réponses au questionnaire doivent être aussi détaillées que possible, et accompagnées/justifiées par les statistiques et données pertinentes, lorsqu'elles existent/ sont disponibles.

1. Types de prêt.

- a. Veuillez décrire les types de prêt accordés par votre institution et le volume total et le pourcentage des prêts que représente chaque catégorie (par ex., crédit aux entreprises (capital et ligne de crédit, crédit revolving, crédit personnel, crédit immobilier, automobile, etc.).
- b. Quelle fraction/ portion du crédit est accordée à des institutions affiliées (c-à-d., connected lending)? Décrivez toute restriction d'ordre légal ou interne mise à ce type de crédit.

2. Taux d'intérêt. Quels sont les taux d'intérêt facturés sur chacun des types de crédit susmentionnés ?

3. Sûreté /Nantissement.

- a. Quelle est la proportion des crédits aux entreprises assortis d'une garantie ? (par catégorie)
- b. Quels types de sûreté /nantissements la Banque exige-t-elle et quelle est la forme préférée (ou la plus fréquemment utilisée) ?
- c. Décrivez les principaux problèmes que posent la constitution, l'inscription l'enregistrement et l'exécution des sûretés et nantissements ?

4. Recouvrement et gestion du risque de crédit.

- a. Existe-t-il dans votre institution une direction du contentieux/du recouvrement chargée du recouvrement des crédits impayés des débiteurs défaillants ? Dans l'affirmative, décrivez les aspects suivants:
 - i. Structure organisationnelle de la direction/du département, nombre de ses agents à l'échelle de la banque, et processus décisionnel.
 - ii. Qualifications requises et processus de formation du personnel de cette direction.
 - iii. Toute procédure standardisée employée pour le recouvrement et existence éventuelle d'un guide ou d'un manuel opérationnel général.

Privé et confidentiel

- b. À quel stade un crédit est-il transféré au service du contentieux ou des recouvrements ?
- c. Données sur le niveau des prêts non productifs (PNP) de votre institution sur une base annuelle *pour les cinq dernières années/exercices*, en montant /valeur absolue et en pourcentage en ce qui concerne i) les volumes globaux, ii) les montants par type de crédit fourni par votre institution (comme indiqué à la question 1), et iii) par secteur d'activité/branche..
- d. Joindre une listes des montants et pourcentages des prêts classés dans chaque catégorie.

5. Méthodes de recouvrement des crédits.

- a. Pour chacune des catégories ci-après, indiquez le nombre des crédits litigés, les montants et les pourcentages (en % du total des crédits en cours de recouvrement):
 - i. vente du crédit à une tierce partie (cession de créance à un tiers);
 - ii. restructuration/rééchelonnement de la dette;
 - iii. arrangement /traitement informel/ à l'amiable;
 - iv. résiliation du prêt ou exécution par des voies autres que judiciaires;
 - v. résiliation judiciaire (actifs immobiliers);
 - vi. Procédure judiciaire d'exécution (actifs mobiliers);
 - vii. Procédure de liquidation (par ex., liquidation judiciaire) ;
 - viii. Procédure de redressement (formelle/officielle, sous contrôle judiciaire; par ex., concordat ou redressement judiciaire, etc.) ;
 - ix. Conversion de la dette en prise de participation ;
 - x. Autres (description).
- b. Pour chacune des catégories énumérées en 5.a., indiquez, dans la mesure du possible, *sur une base annuelle pour les 4-5 dernières années*: i) les taux moyens de recouvrement (en pourcentage du crédit total du, y compris les intérêts) ; ii) les taux moyens de recouvrement (en pourcentage de la valeur nominale du crédit) ; iii) la durée moyenne de recouvrement ; et iv) le coût moyen exposé pour essayer de recouvrer les prêts (par ex., coûts de procédure, coût des avocats extérieurs, rapports d'évaluation, coûts de mise aux enchères ou d'exécution, experts.). Le tableau ci-dessous est probablement utile pour recueillir l'information demandée aux sections a. et b. de la présent question.

Méthode de recouvrement	Total des Crédits en cause		Montant moyen recouvré (% du total dû)	Montant moyen recouvré (% du nominal)	Durée moyenne	Coût moyen encouru
	Nb.	Montant				
i) Cession de créance a un tiers						
ii) Rééchelonnement des dettes						
iii) Accord amiable						
iv) Résiliation amiable du prêt, mesure d'exécution						
v) Résiliation judiciaire (actifs immobiliers)						
vi) Procédure judiciaire d'exécution (actifs mobiliers)						
vii) Liquidation judiciaire						
viii) Redressement judiciaire, concordat ou autres						
ix) Compensation entre une dette et une participation						
x) Autres						

6. **Information.** (la question porte sur la qualité de l'information disponible pour les crédits)

- a. Veuillez décrire le type d'information habituellement demandé par votre institution à une entreprise empruntant des fonds (par ex., états financiers, projections de trésoreries, états pro forma, etc.): i) lorsqu'elle demande un nouveau crédit; ii) dans le cadre d'une relation de crédit où le prêt est exécuté; iii) dans le contexte d'une renégotiation ou d'un traitement d'un crédit problématique; et iv) dans le contexte d'une procédure formelle judiciaire de redressement (par ex., concordat ou réorganisation).
- b. Comment caractériseriez-vous la qualité des informations fournies par les débiteurs dans chacun des cas ci-dessus ?
- c. Quelles mesures votre institution prend-elle pour vérifier l'intégrité et l'exactitude des informations fournies par l'emprunteur (et les emprunteurs défaillants) ?

7. **Accords amiables.** Lors d'une restructuration de dette ou d'un arrangement plus vaste, à quels changements votre institution exige-t-elle dans l'activité/ entreprise (par ex., changement de direction, mesures de réduction des coûts, réduction des effectifs salariaux, vente d'actifs, fourniture de nouvelles garanties/sûretés/nantissements) subordonne-t-elle un rééchelonnement ou un réaménagement ? à quelle fréquence ces changements sont-ils appliqués ?

8. **Ventes d'actifs.**

- a. Quel est le pourcentage des cas dans lesquels votre institution résilie ou fait jouer ses sûretés sur les actifs, ceux-ci sont-ils conservés ? dans quelles circonstances les actifs seront-ils conservés plutôt que vendus ? pendant combien de temps en moyenne les actifs sont-ils conservés ?

Privé et confidentiel

- b. Quel est le pourcentage des litiges dans lesquels les actifs nantis sont-ils volontairement restitués par l'emprunteur en cas de défaut de paiement ?
- c. Pouvez-vous décrire votre expérience des ventes aux enchères publiques ou judiciaires ? ces procédures sont-elles généralement satisfaisantes ?

9. **Procédures formelles de traitement de l'insolvabilité.**

- a. Dans le contexte des procédures de faillite (liquidation), votre institution joue-t-elle généralement un rôle actif en tant que créancier dans l'action ou lors de la réunion des créanciers? Si elle ne le fait pas, pourquoi?
- b. Dans le contexte des procédures de redressement (par ex., réorganisation, concordat, etc.), votre institution joue-t-elle généralement un rôle actif en tant que créancier dans le litige ou lors de la réunion des créanciers? Si elle ne le fait pas, pourquoi?
- c. Pouvez-vous décrire les principaux problèmes qui existent dans les procédures de liquidation et de redressement?

10. **Autres recommandations.** Quelles recommandations supplémentaires votre institution proposerait-elle pour améliorer et renforcer le domaine des droits des créanciers et le recouvrement des créances des banques, ou pour réduire les risques encourus par les prêteurs ? Si ces améliorations étaient introduites, cela conduirait-il votre institution à diminuer le taux d'intérêt des prêts consentis aux sociétés?

11. [*Cette question s'applique lorsqu'un projet de loi a été introduit*] **Législation proposée.** Si vous vous êtes fait une opinion sur le texte proposé [sur le traitement de l'insolvabilité ou les droits des créanciers], veuillez indiquer d'une manière générale votre point de vue sur ce texte, les aspects qui doivent encore être améliorés, et ceux dans lesquels le projet de loi est acceptable. Si vous avez rédigé des observations sur cette législation, veuillez les joindre.